

BAREME DES HONORAIRES

Valable du 04/11/2021 jusqu'au 31/12/2021

POUR TOUTES TRANSACTIONS :

Moins de 49 999 €	:	12 %
De 50 000 € à 99 999 €	:	10 000 €
De 100 000 € à 169 999 €	:	11 000 €
De 170 000 € à 189 999 €	:	12 000 €
De 200 000 € à 219 999 €	:	13 000 €
De 220 000 € à 239 999 €	:	14 000 €
De 240 000 € à 269 999 €	:	15 000 €
De 270 000 € à 299 999 €	:	16 000 €
De 300 000 € à 349 999 €	:	17 000 €
Plus de 350 000 €	:	5 %

Avec un minimum de 4 000 € TTC

Honoraires à la charge du vendeur

POUR TOUTES LOCATIONS :

Décret n°2014-890 du 1er août 2014

ETAT DES LIEUX :

3 € / m² à la charge du bailleur 3€/m² à la charge du locataire

LES VISITES, CONSTITUTION DU DOSSIER ET REDACTION DU BAIL :

8 € / m² à la charge du bailleur 8 € / m² à la charge du locataire

POUR TOUTES GESTIONS :

Jusqu'à 10 % TTC du quittancement mensuel 2,3 % TTC ASSURANCE DE LOYERS IMPAYES

Tous les honoraires sont exprimés TTC (TVA 20%)

POUR TOUS LOCAUX A USAGES PROFESSIONNELS :

Transaction : Jusqu'à 12 % du prix de vente TTC. Charge acquéreur.

Location : Jusqu'à 20 % HT du loyer annuel HT et HC, soit 10% à la charge du bailleur et 10% à la charge du preneur. Avec un minimum de 2500 euros HT.